

# Rapport du Comité

Le jeudi 11 mars 1971

Le Comité permanent des transports et des communications, auquel a été déferé le Bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines obligations qu'émettra Air Canada», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 4 mars 1971, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

*Le président suppléant,*

H. J. Robichaud.